

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 28 octobre 2004**

Présents

| | | |
|---------------------------|---|-----------------|
| Exécutif | M. Marc MICHELA | maire |
| | Mme Marie-Rose CHARVOZ | adjointe |
| | M. Michel PERILLAT | adjoint |
| Bureau du Conseil | M. Etienne MURISIER | président |
| | Mme Lesley CHERUBINI | vice-présidente |
| | M. Florio TOGNI | secrétaire |
| Conseil Municipal | Mmes Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER MM. Alain CORTHAY, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT | |
| Personnel communal | MM. Robert RAVASIO | comptable |
| | Michel VAZQUEZ | secrétaire |

Absents excusés

Mme Laurette MENETREY-FONJALLAZ, M. André FAVRE, conseillers municipaux

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2004
2. Communications du Maire
3. Première lecture du budget 2005
4. Projet de délibération :
 - **14/2004** : PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MEINIER
5. Rapports des commissions
6. Demandes de naturalisation genevoise
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

En préambule, le Président adresse ses remerciements au personnel communal pour le travail effectué et la documentation envoyée régulièrement tout au long de l'année.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2004

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Pierre Pricat pose une question relative à la page 3, au point 3), lettre e), 3^{ème} phrase, à savoir si la proposition d'étude de faisabilité d'une crèche à Berthet émanait de M. Meylan ou de l'Exécutif ; la réponse du Maire étant « l'Exécutif », la correction suivante s'impose :
 - ➔ « ...Par ailleurs, **suite à une discussion entre M. Meylan et l'exécutif, et a fait remarquer que** sur la base de l'espace à disposition, **l'Exécutif a demandé à M. Meylan de faire une estimation sommaire du** *il serait peut-être intéressant de s'interroger sur le* coût approximatif d'une éventuelle crèche intercommunale sur ces lieux ;... ».
- 2^{ème} correction par Florio Togni, en page 7, point 5), 9^{ème} paragraphe de la lettre h) :
 - ➔ « M. Degors a réintroduit les devoirs surveillés à raison d'une journée hebdomadaire. »

Ce paragraphe doit être déplacé au point 5), lettre **b) Petite enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse.**

2) Communications du Maire

- a) **Sapeurs pompiers** : Le maire lit la lettre de démission de Marc Loosli, qui a fait valoir ses droits à la retraite de la Compagnie des sapeurs pompiers de Meinier.
- b) **PGEE** : Les communes de Gy, Presinge, et Puplinge se sont jointes à Meinier pour l'établissement du cahier des charges. Les frais d'étude y relatifs seront de CHF 21'250.- environ pour Meinier, le coût total étant approximativement de CHF 250'000.-, subventions à déduire, et pour lequel une délibération sera mise à l'ordre du jour de décembre.
- c) **Groupe pluridisciplinaire** : Le Maire fait un bref résumé de la dernière séance et rappelle que pour plus de détails, les procès-verbaux sont à disposition pour consultation au secrétariat. Les prochaines séances ont lieu le 15 novembre et le 6 décembre prochains, une présentation au Conseil étant prévue pour janvier. Si tout va bien, le concours pourrait se terminer en automne 2005.

Alain Corthay rajoute que Pascal Tanari propose de se rendre, pour ceux qui sont intéressés, à un concours d'architecture sur les EMS organisé par le département concerné à Lausanne, et pour lequel 40 projets ont été reçus. Cette visite pourrait avoir lieu lundi 22 novembre 2004, départ de Meinier vers 13h30 par exemple. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer lors de la prochaine séance du Conseil le 11 novembre, pour faciliter l'organisation.

- d) **Groupement des communes Arve et Lac:** Lors de la dernière séance, quelques sujets nous concernaient tout particulièrement : la petite enfance, le sport et la fibre optique. Des commissions intercommunales traitent ces sujets.

- Petite enfance :

Marie-Rose Charvoz commente les discussions relatives à la petite enfance. A Coligny, des problèmes juridiques risquent de bloquer leur projet pour longtemps, de nombreux recours ayant été lancés contre celui-ci. A Vandoevres, la commune a été sollicitée par des privés pour la création d'un EMS incluant une crèche ; ce projet n'en est toutefois qu'à ses débuts. Thônex est aussi en discussion pour un projet intercommunal. La réflexion sur l'idée de crèche à Meinier, à l'emplacement de Berthet, a également été exposée lors de cette séance ; plusieurs communes ont manifesté leur intérêt.

Le Maire précise que nous attendons toujours que l'autorisation d'aménagement de Berthet nous soit octroyée. Il rajoute que M. Meylan a fait une estimation assez précise du coût d'une crèche à Berthet, qui serait d'environ CHF 4.5 millions, y compris le terrain qui vaut à lui seul environ CHF 2.5 millions. Il fait remarquer que le coût de financement pour chaque commune serait assez élevé à cet endroit par rapport au coût d'une crèche au centre du village ; en effet, le m² à Berthet est de CHF 550.- alors qu'il serait nettement inférieur au centre du village. Une étude plus complète va être menée auprès des communes avoisinantes par une personne spécialisée dans ce domaine, pour déterminer plus précisément leurs besoins et leur intérêt concret. Cette enquête devrait aboutir en décembre 2004 ou janvier 2005, et devra être suivie d'un débat concret au Conseil pour prendre une décision. Par ailleurs, l'idée de créer une fondation pour la crèche a aussi été évoquée, car cela pourrait en simplifier la gestion et la répartition des coûts et des investissements.

Corinne Ménétrety-Monnier se demande si une crèche de 60 places est suffisante vu le potentiel de la région, ce à quoi il est répondu que la taille d'une crèche pour en assurer la viabilité et le rendement est de toute façon de 90 places maximum (à Planles-Ouates par exemple, qui est la plus grande), 60 étant un chiffre optimal semble-t-il, selon les diverses expériences menées.

Le Maire souhaite qu'un travail soit effectué en commission sur la base des chiffres apportés par M. Meylan et des éléments exposés dans cette discussion. Alain Corthay attire l'attention sur le fait qu'il faudra éviter une collision de période, afin que le projet de crèche à Berthet ne contredise pas celui qui serait envisagé au centre du village.

- Commission sportive intercommunale :

Le Maire rappelle que plusieurs communes sont intéressées pour une piscine régionale, éventuellement en prévoyant une extension de la zone sportive. Meinier a manifesté son intérêt, mais refuse de lancer une nouvelle étude dans ce sens - de nombreux autres projet étant déjà en cours, libre à une autre commune de prendre l'initiative.

- Fibre optique :

Michel Périllat précise qu'à la suite de l'information préalable donnée lors du Conseil précédent, des chiffres complets sont maintenant à disposition, ainsi que des détails sur les différents systèmes existants. Le Maire propose d'ailleurs qu'une copie de ce rapport de synthèse, qui fait des comparaisons techniques et détaille les systèmes actuellement en place, soit annexée au procès-verbal de la présente séance.

3) Première lecture du budget 2005

Le Maire rappelle que le budget reflète les besoins exprimés par les commissions conjointement avec les membres de l'exécutif concernés. La consolidation est ensuite exécutée par le Maire et le comptable, Robert Ravasio. Puis une dernière vérification est effectuée avec l'Exécutif. A quelques petits détails près, toutes les demandes ont été prises en compte et le budget est équilibré, ce qui démontre la bonne santé financière de la commune.

Il faut toutefois mettre en évidence les difficultés qu'ont les communes depuis quelques années pour se baser sur les recettes fiscales, puisque l'administration fiscale cantonale n'est en mesure de donner que des estimations sujettes à d'importantes variations dans le temps.

Robert Ravasio distribue un exemplaire du budget 2005 à chacun.

Le Maire fait la lecture des postes principaux des comptes de fonctionnement du budget 2005 en expliquant les différences existantes d'une année à l'autre ; toute remarque est la bienvenue pendant les 15 jours qui restent avant l'approbation du budget. Il précise que ce dernier n'est qu'une estimation des charges et revenus, et que des dépassements éventuels peuvent donc avoir lieu.

Pierre Pricat, en tant que président de la commission des Finances, commente le rapport de celle-ci, et informe qu'après analyse et contrôle de ce budget, la commission l'a approuvé.

Le Maire passe ensuite à la proposition de budget 2005 des comptes d'investissement, qui représentent la trésorerie qui va peut-être être en partie utilisée pour les travaux, les rénovations et/ou les projets envisagés par la commune.

4) Projet de délibération

- **14/2004 :** PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MEINIER

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération. Cette délibération fait suite au projet de modification qui a été mis à l'enquête publique, et suite aux remarques des différentes personnes ou organismes concernés, envoyées au département dans le délai légal de 30 jours, un projet de loi a été mis sur pied, qui doit maintenant être préavisé par le Conseil municipal avant d'être promulguée par le Grand Conseil.

D'autre part, il faut tenir compte d'une modification qui n'a pas pu être intégrée dans le projet de loi qui est soumis au Conseil

Martine Schlatter demande pourquoi la commune souhaite modifier ces limites de zones, surtout pourquoi vouloir prendre une mesure qui va toucher la parcelle N° 1398 de M. Chavaz et fortement en diminuer la valeur. Le Maire répond que cette parcelle était déjà en zone 4B depuis longtemps (1961) ; il n'y a donc aucune modification concernant le terrain de M. Chavaz, comme l'a par ailleurs confirmé par écrit, directement à l'intéressé, le département cantonal concerné (le Président lit le paragraphe dudit courrier pour confirmation). Cette modification de limites de zones n'a en fait pour effet concernant M. Chavaz que de corriger la terminologie - pour l'adapter à la loi actuelle, et non l'utilisation potentielle du terrain.

Le Président lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**

(délibération votée en annexe)

5) Rapports des commissions

a) Gestion des Bâtiments - GEBA

Lesley Cherubini rapporte que le mur au sous-sol de la salle communale a été isolé. Les vitres arrivent en principe en novembre.

La réfection du bar de la salle communale est terminée.

b) Sport, Culture & Loisirs - SCL

Marlène Favre excuse André Favre et transmet ses salutations. Elle rappelle le concert de la Reine Marie-José le 13 novembre 2004, les voeux du Maire le 6 janvier prochain, et informe qu'un concert Tetra flûtes est prévu en février ou mars 2005.

Concernant la célébration qui était prévue pour fêter l'amenée du gaz à Meinier, elle sera jumelée avec la fin des travaux de modération du trafic et sera organisée au printemps 2005, date à fixer ultérieurement.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ

La dernière séance de la commission a été totalement consacrée à la discussion de la convention que la Fase propose aux communes et à la Rampe, commente Florio Togni.

D'autre part, l'assemblée générale du Petit Gourmand a eu lieu hier ; il a produit un rapport fort intéressant. Le Comité constitué de Mmes Iseli, Mayenberg, Amici a été renouvelé et est désormais composé de Mmes Corthay, Paoliello et M. Negro.

Florio Togni relève qu'une forte demande a été exprimée afin que la collaboration entre le GIAP, la Commune, le Petit Gourmand et le DIP s'améliore et s'intensifie.

d) Agriculture, Routes & Assainissement - ARA

Olivier Ménétreay mentionne que la tournée des routes s'est bien déroulée hier dans de très bonnes conditions. La nouvelle balayeuse a été livrée aux cantonniers.

e) Finances - FIN

Le budget étant sur les rails, Pierre Pricat n'a rien à rajouter.

f) Information, Réclamations & Votations - IRV

François Mégevand informe que le bulletin communal est en bonne voie et devrait partir demain à l'impression.

g) Aménagement - AME

La commission s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil, explique Alain Corthay. Elle se réunira encore deux fois d'ici Noël. Les différents départements de l'Etat ont visé le projet de Plan directeur communal établi par Pascal Tanari. Les 5 thèmes principaux sont repassés à la loupe pour une dernière vérification, avant présentation de la version quasi définitive au Conseil prochainement, validation par les départements cantonaux, puis présentation à la population.

h) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

Myrna Lachenal prend la parole, et au nom des aînés, fait part de leur regret de ne plus avoir de lieu dédié à leurs repas comme c'était le cas à Berthet, la buvette de la salle communale étant nettement moins chaleureuse.

Le vestiaire des Amis de Tarnovita a été liquidé ; c'est également un lieu de rencontre qui disparaît. De nombreuses familles sont venues chercher des vêtements. Le reste sera acheminé dans des pays de l'Est via Chollet.

i) Environnement & Espaces Verts - EEV

Concernant les décorations de Noël pour la commune, l'environnement de la salle communale, de la Rampe, du verger va être amélioré. Un éclairage sera mis en place pour les fontaines de Corsinge et Essert.

Le règlement communal sur les déchets a fait l'objet d'ultimes corrections, et après un dernier contrôle de l'Exécutif, il sera soumis au Conseil.

La signalétique des déchetteries est en cours de réalisation. Les panneaux indiqueront quels déchets peuvent être jetés et à quelles heures.

Trois arbres fruitiers vont être remplacés ces prochaines semaines par d'autres déjà assez gros pour que l'on puisse s'y mettre à l'ombre sans attendre des années.

Des vasques vont être commandées, dans lesquelles des fleurs seront mises aux nouveaux candélabres.

Martine Schlatter propose que la fontaine de Carre d'Amont soit aussi éclairée. Le Président répond qu'un tournus va se faire avec les diverses fontaines.

6) Demandes de naturalisation genevoise

Le Président proclame le huis clos.

Le Conseil délibère et **préavise favorablement aux deux demandes par 12 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

7) Divers

a) **Caisse du Conseil** : Le Président rappelle que la cotisation reste à verser par certains membres du Conseil.

b) **Dates des séances du Conseil en 2005** :

| | | |
|------------------|------------------|--------------------|
| jeudi 20 janvier | jeudi 17 février | jeudi 17 mars |
| jeudi 21 avril | jeudi 12 mai | jeudi 16 juin 2005 |

c) **Fête artisanale** : Marie-Rose Charvoz propose de réfléchir à l'idée d'organiser à nouveau une fête artisanale à Meinier, car la demande existe.

d) **Ligue contre le cancer** : Elle rajoute que la commune devrait songer à une action de sensibilisation en rapport avec cette ligue, car plusieurs familles sont touchées par cette maladie à Meinier.

- e) **Ouverture des commerces :** Martine Schlatter demande si un ou plusieurs commerces seront ouverts pendant les fêtes de fin d'année. Pour l'instant, les commerçants n'ont pas encore annoncé leurs dates de fermeture répond Marie-Rose Charvoz. Le Maire précise toutefois que le gîte des aînés devrait être à nouveau disponible à ce moment-là, avec le chauffage au gaz qui ne devrait en principe pas tarder à y être installé.
- f) **Parking de l'école :** Martine Schlatter rajoute que le parking de l'école a été ouvert et utilisé par des véhicules pour une séance, alors que le parking de la salle communale était fermé. Bien qu'elle admette s'y être également parquée, elle pense que d'autres solutions devraient être trouvées dans ces cas-là.
- g) **Formation :** Myrna Lachenal informe qu'une journée de formation continue pour les femmes est organisée le 13 novembre, pour celles que cela intéresserait.
- h) **Raclette de la Rampe :** Marie-Rose Charvoz rappelle la tenue de la raclette de la Rampe le 29 octobre au soir.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 11 novembre 2004 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier

Annexe : - délibération votée
- rapport de synthèse de TSA Telecom sur la fibre optique



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 28 octobre 2004 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 14/2004

PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MEINIER (création d'une zone de développement 4B protégée, et d'une zone de développement 4B protégée affectée à de l'équipement public au chemin du Stade – Meinier)

Vu l'intention évoquée lors de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2002, de proposer un changement d'affectation de la zone du centre du village de Meinier,

vu le projet de développement du centre du village, créé dans une zone où différents équipements pourraient coexister et favoriser de véritables échanges entre tous les habitants et en particulier entre toutes les générations (logements, espaces verts, parking),

vu le projet de plan N° 29'377-525, établi en liaison avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), ainsi que le projet de loi y relatif,

vu l'affichage du dossier fait entre le 14 avril et le 13 mai 2004 à la Mairie de Meinier et au DAEL à la demande du DAEL, pour la mise à l'enquête publique N° 1384 dudit projet,

vu les observations parvenues au DAEL pendant la mise à l'enquête publique, reçues par la Mairie le 30 août 2004 et jointes à la présente délibération,

conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

De préavis favorablement le projet de modification des limites de zones N° 29'377-525 établi en liaison avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **6 décembre 2004.**

Meinier, le 5 novembre 2004